

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD85

présenté par
M. Caullet, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 11

Dans l'intitulé du titre II, substituer aux mots :

« terres agricoles »,

les mots :

« espaces naturels, agricoles et forestiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les articles regroupés dans le titre II du projet de loi ne visent pas seulement à la préservation des terres arables. Les forêts et les zones naturelles font également l'objet d'une volonté de protection de la part de la puissance publique.

Il est suggéré de mettre l'intitulé du titre II en conformité avec son contenu et de privilégier l'expression « *espaces naturels, agricoles et forestiers* » qui apparaît notamment à l'article 12.